

Accusé de réception en préfecture

974-219740081-20231206-25-DEC2023-DE

Date de télétransmission : 13/12/2023 Date de réception préfecture : 13/12/2023

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA POSSESSION EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS AFFAIRE N°25/DÉCEMBRE/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

#### **SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2023**

#### NOTA:

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le : 30 novembre 2023 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le :

11 décembre 2023 Le Maire, L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

### Vanessa MIRANVILLE <u>ÉLUS PRESENTS</u>:

Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Jean Marc VISNELDA - Jacqueline LAURET - Henri ANANELIVOUA - Farida LEQUOY - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Armand VIENNE - Claude CELESTE - Jean Bernard MONIER - Éliette DABIEL TABLEAU - Marie Line TARTROU - Denise FLACONEL - Christophe DAMBREVILLE - Camille BOMART - Marceau JULENON - Gilles HUBERT - Édmée DUFOUR - Florence HOAREAU - Yannick POULOT - François DELIRON - Laurent MARCELINA - Odile ABRAL - Fabiola LAGOURDE - Marie-Annick DOBARIA - Fabienne ILAHA - Philippe ROBERT

#### **ÉLUS REPRESENTÉS:**

Josian ACADINE procuration à Armand VIENNE - Amandine TAVEL procuration à Gilles HUBERT - Frédérique GRONDIN procuration à Edmée DUFOUR - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY – Mireille GERBITH procuration à Odile ABRAL

#### **ÉLUS ABSENTS:**

Houssamoudine AHMED - Camille BOMART (Affaires N°1 et 2) – Sortie de Florence HOAREAU pour l'affaire N°04 – Sortie de Christophe DAMBREVILLE pour l'affaire N°06 – Sortie de Vanessa MIRANVILLE pour l'affaire N°17 – Philippe ROBERT (Affaires N°18 à 35) – Fabienne ILAHA (Affaires N°18 à 35) – Maxime FROMENTIN (Affaires N°19 à 35) – Marceau JULENON (Affaires N°19 à 35) – Gilles HUBERT ((Affaires N°19 à 35) – Fabiola LAGOURDE (Affaires N°19 à 35) – Odile ABRAL (Affaires N°19 à 35) – Sortie de Armand VIENNE pour l'affaire 20 - Christophe DAMBREVILLE (Affaires N°28 et 29)

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Henri ANANELIVOUA ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (32 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture 974-219740081-20231206-25-DEC2023-DE Date de télétransmission : 13/12/2023

Date de réception préfecture : 13/12/2023

## AFFAIRE N°25 : AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITE DONNÉE AU S.G.C. DU PORT, PORTANT SUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le Maire informe les membres du Conseil que par délibération du 15 juillet 2020 affaire n° 13, le Conseil Municipal a délivré pour la durée du mandat actuel, l'autorisation permanente donnée au Comptable public assignataire de la Collectivité et Responsable du Centre des Finances Publiques du Port, M. Gilles LE PODER.

En raison des restructurations des services de la D.R.F.I.P., le 24 janvier 2022, la trésorerie située au 4 avenue des Chagos à Le Port, s'est transformée en Service de gestion comptable (S.G.C) assurant la gestion de toutes les collectivités relevant du périmètre du TCO.

Par mail du 26 octobre 2023, M. Gaëtan HORELLOU, le nouveau Chef du Service de Gestion Comptable du Port, demande une autorisation permanente et générale de poursuite destinée à améliorer le recouvrement des titres émis.

Cette autorisation serait accordée suite à la signature du modèle ci-annexé.

La commission Ressources et Moyens réunie le vendredi 24 novembre 2023 a émis un avis favorable.

#### Le Conseil municipal,

#### À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- Délivre cette autorisation permanente et générale de poursuites
- Autorise le Maire ou tout adjoint délégué à signer le formulaire annexé à la présente délibération
- Autorise le Maire ou toute personne habilitée à signer tous les actes afférents à cette affaire

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance

Henri ANANELIVOUA

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE